



Commission sur l'éducation à la petite enfance

Montréal 17 novembre 2016

Présentée par :

- Marie-Ève Hudon, parent membre du conseil d'administration de J'me fais une place en garderie
 - Christine Duquette, coordonnatrice de J'me fais une place en garderie
-

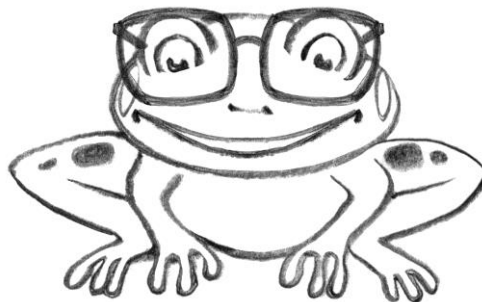
L'organisme communautaire montréalais J'me fais une place en garderie (JMFPG) a pour **mission** :

De soutenir les familles ayant un enfant âgé de 0-5 ans ayant une déficience motrice, associée ou non à une autre déficience, dans leurs démarches d'intégration dans les services de garde subventionnés par le gouvernement.

JMFPG travaille depuis plus de **20 ans** en partenariat avec les services de garde et il a favorisé l'intégration **de plus de mille enfants** dans les milieux de la région de Montréal.

Le travail au quotidien auprès des services de garde permet à notre organisme d'être un observateur privilégié des réalités et des enjeux actuels de l'intégration dans les milieux de garde.

L'intégration des enfants ayant des besoins particuliers en service de garde est concernée par l'ensemble des quatre (4) grandes questions abordées par la commission. Nous vous proposons donc d'observer ces thèmes avec la **lunette** de JMFPG...



La gouvernance et la qualité

Pour nous, ces deux thèmes sont étroitement liés, car nous croyons que ce sont les **gestionnaires** des services de garde qui sont à même de mettre en place et de promouvoir la **qualité** au sein de leur organisation.

Pour ces deux thèmes, nous avons identifié certains **facilitateurs** de l'intégration des enfants :

- Un des premiers facilitateurs est l'application concrète dans les milieux du **programme éducatif** des services éducatifs à l'enfance du Québec *Accueillir la petite enfance*, car celui-ci favorise concrètement l'inclusion. En effet, les principes tels que chaque enfant est unique et les objectifs tels que favoriser l'égalité des chances vont de pair avec l'intégration. Son approche écologique nous rappelle que l'environnement dans lequel évolue l'enfant a un impact sur son développement. Par exemple, une intégration réussie en service de garde influencera de manière positive le développement d'un enfant à besoin particulier et fera en sorte de contribuer à son intégration à la société. (Lien avec le schéma présenté)
- Des gestionnaires ayant un profil *petite enfance* vont aller au-delà de la gestion administrative de leur organisation. Ils seront soucieux de la pédagogie, de la cohésion de leur équipe et verront à l'embauche d'un personnel qualifié qui s'est approprié le programme éducatif : l'équipe pédagogique est un **pivot** de l'intégration!
- Le **personnel** du service de garde **qualifié** est en mesure d'appliquer le programme éducatif auprès de tous les enfants incluant ceux qui présentent des besoins particuliers. Ces personnes sont sensibles au rôle qu'elles peuvent jouer auprès d'un enfant différent et sont ouvertes à mettre en place des moyens concrets et adaptés à leurs besoins.
- Ce sont les gestionnaires qui peuvent **mobiliser l'équipe** et cultiver dans leur milieu des **valeurs organisationnelles** centrées sur l'ouverture, la souplesse, la volonté d'intégrer, la capacité d'adaptation et la créativité. Ces personnes sont à l'écoute des besoins de leur équipe, des parents et des enfants.
- Pour encourager une équipe à accueillir un enfant à besoins particuliers, il est essentiel que les gestionnaires mettent en place les moyens et les conditions propices à la **mobilisation** de tout un chacun. Une éducatrice peut être qualifiée et ouverte, mais sans le **soutien** du gestionnaire et de ses collègues (travail d'équipe), elle ne peut y arriver seule.

- Le **partenariat** est essentiel pour faciliter l'intégration et assurer la qualité de celle-ci (respect, collaboration, communication, etc.). Il permet au milieu de mieux connaître l'enfant qu'il accueille et de prévoir des stratégies qui favorisent la participation sociale de l'enfant à la vie quotidienne du service de garde. Cela demande du temps, de la disponibilité, la capacité, pour le personnel éducateur, de se faire remplacer pour assister à des rencontres...
- Lorsque la porte d'un service de garde de qualité s'ouvre à un enfant à besoins particuliers, elle l'amène déjà à **participer à la société** et cela influence de manière positive son **développement**. Cette ouverture est aussi fortement signifiante pour la **famille** de l'enfant qui sent concrètement que son enfant est accepté.

L'accessibilité/ Universalité

Pour nous ces deux thèmes sont étroitement liés, car les enfants à besoins particuliers devraient **tous avoir accès** à un service de garde de qualité.

- Actuellement, nous observons que l'accessibilité à un service de garde pour les enfants à besoins particuliers **ne va pas de soi** pour tous ! En effet, ce ne sont pas tous les milieux qui démontrent de l'ouverture à l'intégration.
- Pour certains, le refus est **catégorique**.
- Pour d'autres, la porte est **entreouverte**. Chez ces derniers, nous remarquons une certaine sélection quant au type de besoins ou de handicap. Certains milieux vont préférer se spécialiser en accueillant des enfants présentant un profil type (exemple, l'autisme). D'autres vont imposer des critères quant à la sévérité du handicap. En conséquence, nous constatons que les enfants présentant des **incapacités importantes** sont particulièrement touchés par cette mesure d'admissibilité.
- Le contexte actuel de financement est peut-être propice à l'accessibilité sélective des enfants. Les **coupures massives** peuvent, à notre avis, mener les milieux à faire des choix sachant qu'ils n'auront pas les moyens pour soutenir l'intégration.
- Il faut que le **financement** soit suffisant et accessible pour s'adapter aux besoins de tous les enfants incluant ceux qui présentent les plus grands besoins. Par exemple, l'allocation concernant l'équipement devrait tenir compte des besoins d'un enfant ayant une atteinte aux 4 membres qui débute à la pouponnière. Nécessairement, les besoins en équipement de cet enfant ne sont pas les mêmes que pour celui qui présente des besoins sur le plan du langage. L'allocation devrait être ajustée aux besoins de chacun.

- Plusieurs critères **d'accessibilité universelle** sont mentionnés comme nécessaires comme l'accessibilité physique (rampe d'accès, ascenseur), l'espace dans les locaux, l'éclairage, le niveau sonore (pensons aux groupe doubles, triples). Il serait facilitant qu'un soutien financier ponctuel soit disponible pour rendre les milieux accessibles.

Le mot de la fin...

L'intégration dépend grandement de l'ouverture des milieux et des ressources qui sont mises à leur disposition. Dans l'espoir d'avoir **une vision commune** et surtout de défendre le **droit de tous les enfants** à besoins particuliers de fréquenter un service de garde :

Nous souhaitons :

- Un réseau de services de garde dont la gouvernance défend la qualité éducative et l'accessibilité universelle auprès de son personnel toute étant appuyée par des mesures de financement qui lui en donne les moyens.

Nous souhaitons également :

- Un accès rapide à une place en service de garde sans égard au handicap.

Le parcours d'un enfant à besoins particuliers est parsemé d'obstacles. Entouré de ses amis, il est un enfant avant tout! C'est un bon départ!

Bref, la réalité et les enjeux actuels passent par une qualité de services de garde soutenue par des gestionnaires et un accès pour tous les enfants!

